

OUBLIER, C'EST TRAHIR

SE SOUVENIR, C'EST SERVIR

63<sup>e</sup> Année — N° 62  
Le Numéro  
10 CENTIMES  
BUREAUX  
ET RÉDACTION :  
ROUBAIX, Grande-Rue, 71  
TOURCOING, rue Carnot, 33

63<sup>e</sup> Année — N° 62  
JEUDI  
19  
Décembre 1918  
Les ANNONCES  
et les ABONNEMENTS  
sont reçus  
71, Grande-Rue, ROUBAIX  
47, rue Le Peletier, PARIS

# Journal de Roubaix

DIRECTRICE-PROPRIÉTAIRE : MADAME VEUVE ALFRED REBOUX

## L'attitude de la Hollande dans la retraite de l'armée allemande

### LA BANDE KAISER KRONPRINZ & C<sup>e</sup>

D'août 1914 à novembre 1918, la bande Kaiser, Kronprinz et C<sup>e</sup> a terrorisé le monde entier. Volereurs, incendiaires, assassins, ces malfaiteurs de grands chemins ont été tout cela à la fois, et plus encore. Leurs crimes ne peuvent se compter, et il dépassent en horreur les monstruosités les plus épouvantables qui déshonorent l'humanité.

Aujourd'hui les fameux brigands sont mis hors d'état de nuire. Ils sont entre les mains de la justice internationale. L'heure du châtiment a sonné pour eux. Il faut que leurs juges soient inexorables.

Il le faut pour que soient vengées les innocentes victimes de tant de lâches et ignobles attentats commis par les infâmes complices des chefs de bande responsables, par les exécuteurs trop serviles des immenses œuvres bouches.

Il le faut pour que ne restent pas sans punition les tueries sans excuse, les massacres de civils, le meurtre d'Edith Cavell, de Jacquet, du maire de Noyon, de Charles Vanheusven et de milliers d'autres martyrs du patriotisme ; les incendies de Louvain et de Reims, les destructions d'Arras, d'Armentières, de St-Quentin et de ces centaines et ces centaines de villes et villages dévastés et pillés par des bandits portant l'uniforme de soldats allemands.

Si ces crimes, que n'échappent pas les nécessités de la guerre, demeurent impunis, les jeunes filles et les femmes violées, les mères égorgées avec leur enfant, les vieillards brûlés vifs devant leur maison, tous les corps mutilés, percés de balles ou calcinés, se dresseraient de leurs pauvres tombes pour protester et demander justice.

Il est indispensable que tous les méfaits contraires aux droits de la guerre, tels qu'ils sont définis à La Haye, d'accord avec l'Allemagne, soient sévèrement châtiés.

Et comme il n'est pas possible d'atteindre tous les auteurs des délits et des crimes, que les chefs des brigands et leurs principaux complices portent la responsabilité des actes de banditisme relevés à la charge de l'armée allemande !

Ceux-là, on les connaît, et il sera facile d'instruire leur procès. D'ailleurs, dans les circonstances présentes, tous les Français témoins de faits graves sont tenus de les dénoncer et de se faire les auxiliaires du tribunal international qui devra juger les coupables. Aidons les autorités locales à constituer les dossiers des tyans de Kommandatur et des bourreaux d'épave. Faisons connaître ce que nous savons de la conduite de certains officiers et sous-officiers qui, en pays occupés, ont joué, pendant quatre ans, un rôle odieux et ont commis toutes les exactions. Donnons des noms et des adresses, afin qu'on puisse retrouver les meurtriers, les volereurs, les pilleurs de maisons et d'usines, les tortionnaires et tous les malfaiteurs de la bande à Guillaume.

Pas de fause pitie ! Pas de sentimentalité déplacée. Nos ennemis se conduisent chez nous en bandits, ont mérité que nous les traitions aujourd'hui en criminels.

Après tout,

Peut-être ont-ils bien fait de nous faire ce mal.

Oui, peut-être, car si la France, à la longue, oubliera, l'indestructible haine de ceux qui ont vu, de ceux qui ont souffert, haine transmise comme un héritage des parents aux enfants, créerait à tous les échos le martyre des régions envahies et l'horreur des crimes allemands.

Louis ROBICHEZ.

### LE BUDGET DE 1919

Paris, 18 décembre. — M. Klutz a déposé à la Chambre un projet de crédits provisoires pour le premier trimestre 1919 concernant les dépenses militaires et les dépenses exceptionnelles civiles, au total : 10.559.640.000 fr. dont : la guerre, 7.255.242.000;

### DERNIÈRE HEURE

#### La réparation des dommages de guerre devant la Chambre

La question du remplacement et du non-remplacement Nombreux discours

Paris, 18 décembre. — Dans sa séance de mercredi après-midi, la Chambre a repris la discussion générale de la loi de réparation des dommages de guerre.

Divers orateurs se sont tournés à tour entendre pour l'historique du sujet.

M. Magniez, député de la Somme, demande une adoption urgente du texte transactuel permettant de rendre le plus tôt possible, aux malheureuses populations, les sommes dues.

M. Jean Bon se déclare nettement partisan de l'obligation de remplacement.

M. Noël, député de Verdun, décrit les ruines de sa circonscription, et espère que l'application de la loi hâtive la rapide reconstitution des pays libérés.

M. Lefebvre appuie le principe de remplacement obligatoire.

M. Forgeot insiste longuement et avec force pour le vote de l'application stricte et catégorique du remplacement dans des conditions larges, généralement. Terminant, au milieu des applaudissements de la gauche et de l'extrême gauche, il dit que le vote qui aura lieu sur le remplacement et le non-remplacement, sera la

#### La Conférence de la Paix LES RÉUNIONS PRÉLIMINAIRES

Paris, 18 décembre. — La réunion préliminaire de la conférence de la paix, fixée aux premiers jours de janvier, aura lieu aux Affaires étrangères, sous la présidence de MM. Clémenceau. Préalablement, de très importantes conversations entre les hommes d'Etat serviront, en quelque sorte, à déblayer le terrain.

M. Wilson s'entretient déjà avec Foch et s'entretiendra avec Lloyd George. Ce dernier et Bonar Law séjournent deux jours à Paris.

Le samedi 21, un dîner aura lieu à l'ambassade d'Angleterre, en l'honneur de M. Wilson. Des échos très favorables circulent au sujet de la conversation de MM. Clémenceau et Foch, et M. Wilson.

Selon toutes probabilités, la signature de la paix aurait lieu à Versailles, en juin, et l'entrée triomphale de Foch et des armées, sous l'Arc de Triomphe, dans la quinzaine qui suivra.

Cette explication n'est pas sans causer une certaine surprise dans les milieux belges.

ARRIVÉE DU GÉNÉRAL BOTHA

Le général Botha, premier ministre de l'Union Sud-Africaine, qui représentera le Dominion à la conférence de la paix, est arrivé à Londres.

#### L'ALSACE et la Lorraine libérées

#### DECLARATION DE RÉSIDENCE ET DE SÉJOUR

Un arrêté pris par les généraux commandants des armées françaises en Alsace et en Lorraine, ordonne qu'après le 24 décembre, il sera établi, par le soin des maires, une liste de toutes les personnes domiciliées ou résidant dans la commune. Les déclarations soumises par tous les intéressés contiennent, entre les nom et prénoms des intéressés, leur date et lieu de naissance, la date et le lieu de naissance de leur père et mère, leur profession, l'indication de leurs résidences successives depuis le 1er octobre 1914, de leur nationalité actuelle, et le cas échéant, de leur nationalité d'origine.

Il sera ensuite délivré, dans le plus bref délai possible, par le maire ou le commissaire de police, à toute personne âgée de 16 ans et résidant dans la commune, une carte d'identité avec signalement portant notamment l'indication de son lieu de naissance et du lieu de naissance de ses père et mère.

Ces cartes seront différentes pour les quatre classes suivantes de personnes : a) les Français et les personnes nées en Alsace-Lorraine dont les père et mère étaient eux-mêmes d'origine française ; b) les personnes nées en Alsace-Lorraine dont les deux ascendans n'étaient pas d'origine française ; c) les citoyens ou sujets étrangers ; d) les sujets allemands, austro-hongrois, turcs et bulgares.

#### HOMMAGE DES FUSILIERS MARINS À M. DUPONT DES LOGES

Metz, 18 décembre. — Les fusiliers marins bretons, venus à Metz, déclarent devant le président de la République, se sont réunis à la cathédrale, et à l'issue d'un service célébré par les ambassadeurs accrédités par Paris, les présidents des Chambres, les ministres des Affaires étrangères et de la Marine, les plénipotentiaires américains de la conférence de la paix, les maréchaux Joffre et Poch.

#### LE ROI D'ITALIE

Paris, 18 décembre. — Le Roi d'Italie, accompagné de son jeune fils, le prince de Piémont, et de M. Sonnino, ministre des Affaires étrangères, arrivera aujourd'hui à Paris, en l'honneur du souverain d'Anvers.

Le Roi, accompagné de M. Poincaré, se rendra, en suivant l'itinéraire habituel, au Ministère des Affaires étrangères, où des audiences lui sont réservées.

Vers 4 heures, Victor-Emmanuel III rendra visite au président de la République.

Le Roi, accompagné de M. Poincaré, se rendra ensuite à l'Opéra Garnier, à l'issue d'une représentation de l'opéra "L'Africaine".

Le Roi, accompagné de M. Poincaré, se rendra ensuite à l'Opéra Garnier, à l'issue d'une représentation de l'opéra "L'Africaine".

Le Roi, accompagné de M. Poincaré, se rendra ensuite à l'Opéra Garnier, à l'issue d'une représentation de l'opéra "L'Africaine".

Le Roi, accompagné de M. Poincaré, se rendra ensuite à l'Opéra Garnier, à l'issue d'une représentation de l'opéra "L'Africaine".

Le Roi, accompagné de M. Poincaré, se rendra ensuite à l'Opéra Garnier, à l'issue d'une représentation de l'opéra "L'Africaine".

Le Roi, accompagné de M. Poincaré, se rendra ensuite à l'Opéra Garnier, à l'issue d'une représentation de l'opéra "L'Africaine".

Le Roi, accompagné de M. Poincaré, se rendra ensuite à l'Opéra Garnier, à l'issue d'une représentation de l'opéra "L'Africaine".

Le Roi, accompagné de M. Poincaré, se rendra ensuite à l'Opéra Garnier, à l'issue d'une représentation de l'opéra "L'Africaine".

Le Roi, accompagné de M. Poincaré, se rendra ensuite à l'Opéra Garnier, à l'issue d'une représentation de l'opéra "L'Africaine".

Le Roi, accompagné de M. Poincaré, se rendra ensuite à l'Opéra Garnier, à l'issue d'une représentation de l'opéra "L'Africaine".

Le Roi, accompagné de M. Poincaré, se rendra ensuite à l'Opéra Garnier, à l'issue d'une représentation de l'opéra "L'Africaine".

Le Roi, accompagné de M. Poincaré, se rendra ensuite à l'Opéra Garnier, à l'issue d'une représentation de l'opéra "L'Africaine".

Le Roi, accompagné de M. Poincaré, se rendra ensuite à l'Opéra Garnier, à l'issue d'une représentation de l'opéra "L'Africaine".

Le Roi, accompagné de M. Poincaré, se rendra ensuite à l'Opéra Garnier, à l'issue d'une représentation de l'opéra "L'Africaine".

Le Roi, accompagné de M. Poincaré, se rendra ensuite à l'Opéra Garnier, à l'issue d'une représentation de l'opéra "L'Africaine".

Le Roi, accompagné de M. Poincaré, se rendra ensuite à l'Opéra Garnier, à l'issue d'une représentation de l'opéra "L'Africaine".

Le Roi, accompagné de M. Poincaré, se rendra ensuite à l'Opéra Garnier, à l'issue d'une représentation de l'opéra "L'Africaine".

Le Roi, accompagné de M. Poincaré, se rendra ensuite à l'Opéra Garnier, à l'issue d'une représentation de l'opéra "L'Africaine".

Le Roi, accompagné de M. Poincaré, se rendra ensuite à l'Opéra Garnier, à l'issue d'une représentation de l'opéra "L'Africaine".

Le Roi, accompagné de M. Poincaré, se rendra ensuite à l'Opéra Garnier, à l'issue d'une représentation de l'opéra "L'Africaine".

Le Roi, accompagné de M. Poincaré, se rendra ensuite à l'Opéra Garnier, à l'issue d'une représentation de l'opéra "L'Africaine".

Le Roi, accompagné de M. Poincaré, se rendra ensuite à l'Opéra Garnier, à l'issue d'une représentation de l'opéra "L'Africaine".

Le Roi, accompagné de M. Poincaré, se rendra ensuite à l'Opéra Garnier, à l'issue d'une représentation de l'opéra "L'Africaine".

Le Roi, accompagné de M. Poincaré, se rendra ensuite à l'Opéra Garnier, à l'issue d'une représentation de l'opéra "L'Africaine".

Le Roi, accompagné de M. Poincaré, se rendra ensuite à l'Opéra Garnier, à l'issue d'une représentation de l'opéra "L'Africaine".

Le Roi, accompagné de M. Poincaré, se rendra ensuite à l'Opéra Garnier, à l'issue d'une représentation de l'opéra "L'Africaine".

Le Roi, accompagné de M. Poincaré, se rendra ensuite à l'Opéra Garnier, à l'issue d'une représentation de l'opéra "L'Africaine".

Le Roi, accompagné de M. Poincaré, se rendra ensuite à l'Opéra Garnier, à l'issue d'une représentation de l'opéra "L'Africaine".

Le Roi, accompagné de M. Poincaré, se rendra ensuite à l'Opéra Garnier, à l'issue d'une représentation de l'opéra "L'Africaine".

Le Roi, accompagné de M. Poincaré, se rendra ensuite à l'Opéra Garnier, à l'issue d'une représentation de l'opéra "L'Africaine".

Le Roi, accompagné de M. Poincaré, se rendra ensuite à l'Opéra Garnier, à l'issue d'une représentation de l'opéra "L'Africaine".

Le Roi, accompagné de M. Poincaré, se rendra ensuite à l'Opéra Garnier, à l'issue d'une représentation de l'opéra "L'Africaine".

Le Roi, accompagné de M. Poincaré, se rendra ensuite à l'Opéra Garnier, à l'issue d'une représentation de l'opéra "L'Africaine".

Le Roi, accompagné de M. Poincaré, se rendra ensuite à l'Opéra Garnier, à l'issue d'une représentation de l'opéra "L'Africaine".

Le Roi, accompagné de M. Poincaré, se rendra ensuite à l'Opéra Garnier, à l'issue d'une représentation de l'opéra "L'Africaine".

Le Roi, accompagné de M. Poincaré, se rendra ensuite à l'Opéra Garnier, à l'issue d'une représentation de l'opéra "L'Africaine".

Le Roi, accompagné de M. Poincaré, se rendra ensuite à l'Opéra Garnier, à l'issue d'une représentation de l'opéra "L'Africaine".

Le Roi, accompagné de M. Poincaré, se rendra ensuite à l'Opéra Garnier, à l'issue d'une représentation de l'opéra "L'Africaine".

Le Roi, accompagné de M. Poincaré, se rendra ensuite à l'Opéra Garnier, à l'issue d'une représentation de l'opéra "L'Africaine".

Le Roi, accompagné de M. Poincaré, se rendra ensuite à l'Opéra Garnier, à l'issue d'une représentation de l'opéra "L'Africaine".

Le Roi, accompagné de M. Poincaré, se rendra ensuite à l'Opéra Garnier, à l'issue d'une représentation de l'opéra "L'Africaine".

Le Roi, accompagné de M. Poincaré, se rendra ensuite à l'Opéra Garnier, à l'issue d'une représentation de l'opéra "L'Africaine".

Le Roi, accompagné de M. Poincaré, se rendra ensuite à l'Opéra Garnier, à l'issue d'une représentation de l'opéra